



# École MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE – Collège

Établissement privé catholique sous contrat d'association

4, rue du Pont Chaput – 63530 Volvic  
Tél. : 04 73 33 51 68  
Mail : 0631115v@ac-clermont.fr

*Volvic, le 30 juin 2025*

## CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2025/2026

### MATERNELLE-ÉLÉMENTAIRE

**A LIRE ATTENTIVEMENT**

#### ❖ CALENDRIER SCOLAIRE :

RENTRÉE	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025</b> à 8H30 pour les élèves de MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2 dans la cour de l'école</li><li>• <b>MARDI 2 SEPTEMBRE 2025</b> à 10H00 pour les élèves de TPS/PS dans la cour de l'école. <b>Après l'accueil, une réunion est prévue pour les parents.</b></li></ul>
VACANCES	
TOUSSAINT	Du vendredi 17 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025
NOËL	Du vendredi 19 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
HIVER	Du vendredi 6 février 2026 au lundi 23 février 2026
PRINTEMPS	Du vendredi 3 avril 2026 au lundi 20 avril 2026

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.*

**Je vous demanderai de respecter le calendrier scolaire ainsi que les dates de vacances.**

## ❖ LE RÈGLEMENT INTERIEUR ET LE CONTRAT DE SCOLARISATION :

Le règlement intérieur à destination des collégiens s'applique en bonne partie pour les élèves de CM2. La maitresse le présentera à ses élèves la semaine de la rentrée.

Ce règlement intérieur va de pair avec le **contrat de scolarisation** qui se renouvelle chaque année.

## ❖ HORAIRES :

→ MATIN : 8H30 – 11H30

**Pour le bon déroulement des cours,  
IL EST DEMANDE A TOUS LES ELEVES D'ÊTRE A L'HEURE**

→ APRES-MIDI : 13H30 – **16H45**

**Par mesure de sécurité, les enfants ne prenant pas leur repas à l'école ne seront acceptés qu'à partir de 13H15** (sauf pour les enfants participant à des activités périscolaires).

Il est rappelé que la présence des élèves de la maternelle et des cours élémentaires est obligatoire **tout au long de l'année.**

Pour chaque sortie d'élève en dehors des heures normales (maladie, autorisation exceptionnelle) **un registre devra être signé au secrétariat** par la personne qui viendra chercher l'élève.

## ❖ RÉPARTITION DES CLASSES :

TPS-PS	Mme CABÉ M. CIA
MS-GS	Mme BALLESTER
CP/CE1	Mme TIOQUE
CE1/CE2	Mme VEDRINE
CE2/CM1	Mme WIART
CM2	Mme MEILHAC / Mme LITKA
Regroupement d'Adaptation (1/2 temps)	Mme KONARÉ

Je tiens à préciser que l'organisation pédagogique prend en compte plusieurs critères qui n'ont qu'un seul but, la réussite de votre enfant. Ces critères relèvent des seules compétences du conseil des maîtres, par conséquent, aucun changement de classe ne sera effectué.

De plus et ce pour information, les classes multi-niveaux, ni ne favorisent, ni ne mettent en danger la scolarité de votre enfant. Elles existent depuis toujours et continueront d'exister chaque fois que nécessaire. Merci de votre confiance.

## ❖ ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (A.P.C.) :

Chaque enseignant informera au fur et à mesure les familles des élèves concernés ainsi que les jours et créneaux horaires.

## ❖ RETARD :

Pour tout retard, se présenter au secrétariat avant de se rendre en classe.

## ❖ ABSENCES :

Toute absence doit être signalée par la famille le matin même en contactant le secrétariat par téléphone (04 73 33 51 68) ou par mail ([0631115v@ac-clermont.fr](mailto:0631115v@ac-clermont.fr)) dans un 1<sup>er</sup> temps, puis via Educartable pour les élèves des classes élémentaires dans un 2<sup>nd</sup> temps. **Des absences répétées et non justifiées feront l'objet d'un signalement auprès de l'Académie.**

Un certificat médical est obligatoire pour toute maladie contagieuse.

Toute absence pour convenance personnelle ne peut être qu'exceptionnelle et doit faire l'objet d'une information écrite préalable auprès du Chef d'Etablissement avec exposé précis du motif de l'absence.

## ❖ FACTURATION :

Il est prévu **une facture mensuelle** qui sera donnée, par courrier, à votre enfant (l'aîné(e) pour les fratries).

## ❖ ÉTUDE (1,70 € par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

**A partir du mardi 2 septembre 2025** (de 17H00 à 18H00). Elle aura lieu les lundis, mardis et jeudis.

**A noter dès à présent qu'il n'y aura pas d'étude le MARDI 9 SEPTEMBRE.**

**Tout élève perturbant l'étude ne sera plus accepté.**

## ❖ GARDERIE (1,70 € par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

**A partir du lundi 1er septembre 2025, 17H00.** Il vous est demandé de bien respecter les horaires, notamment celui du soir (**RAPPEL : 18H30 les lundis, mardis et jeudis / 17H30 le vendredi**)

## ❖ ASSURANCES :

Les parents doivent fournir une attestation « Responsabilité civile + individuelle accident » qui devra être remise **avant le 19/09/2025.**

## ❖ FOURNITURES SCOLAIRES :

Les listes de fournitures scolaires sont téléchargeables sur le site de l'établissement / Rubrique « Documents ».

Certaines fournitures ont été commandées par les enseignant(e)s. Le coût sera déduit du montant du forfait pédagogique.

## ❖ JEUX DE LA MAISON APPORTÉS PAR LES ENFANTS :

→ Les jeux que les enfants apportent de la maison restent sous leur responsabilité.

→ Il sera interdit d'apporter toute sorte de cartes qui peuvent entraîner des échanges.

## ❖ OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

Le secrétariat sera ouvert de 8H00 à 12H15 et de 13H15 à 18H00, 17H00 le vendredi.

L'accueil téléphonique est assuré de de 8H00 à 12H15 et de 13H15 à 18H00, 17H00 le vendredi.

## ❖ APEL :

L'Assemblée Générale de l'APEL se déroulera le **VENDREDI 26 SEPTEMBRE** à 18H00.



**BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS !!!**

Monsieur CIA,  
Chef d'établissement



**ENSEMBLE SCOLAIRE  
SAINTE AGNÈS**  
4, rue du Port Chaput  
83630 VOLUC  
Tél : 04 73 33 51 58 - Fax : 04 73 33 82 57  
RNE : 083 1715 V